

Procès-verbal

Le vendredi 12 janvier 2024 à CHAMPOLY, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Secrétaire de la séance : Maud BATTANDIER

Présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Ludovic LABOURÉ, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

Excusés : Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON

Ordre du jour :

DELIBERATIONS :

- Remboursement des frais de téléphone à Grégory BRIDENNE pour l'année 2023
- vote de l'assainissement communal pour 2024 - part fixe et part variable
- renouvellement du contrat de la secrétaire de Mairie à partir du 1er février 2024

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil :

Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire de la mairie (N° DE_001_2024)

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le contrat de travail de la secrétaire Christelle LAURENT se termine le 31 janvier 2024.

Son temps de travail est de 24h par semaine soit 104h par mois.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTÉ de renouveler son contrat de travail à partir du 1er février 2024 pour un nombre d'heures de 24h par semaine (104h par mois)**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs pour renouvellement de contrat.**

Délibération : adoptée

Sur le tarif de l'assainissement communal pour 2024 (N° DE_002_2024)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le tarif de la redevance assainissement comprend une partie variable et, le cas échéant, une partie fixe.

La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'eau usée collectée par le service d'assainissement.

La partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, décide d'augmenter que la partie variable de la redevance assainissement 2024 :

- **Partie fixe : 35€**
- **Partie variable : 0.90€ le m³**

Délibération : adoptée(6 pour et 2 contres)

Le remboursement des frais de téléphone de Grégory BRIDENNE pour l'année 2023 (N° DE_003_2024)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale que Grégory BRIDENNE, agent technique de la commune dispose d'un téléphone portable avec abonnement non financé par la commune.

Il conviendrait donc de l'indemniser du montant du coût de revient de l'abonnement, à savoir 70€ par an.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ d'indemniser à hauteur de 70€ par an, Grégory BRIDENNE l'agent de service technique utilisant son téléphone portable dans le cadre de son emploi,**
- **AUTORISE Madame le Maire a signé tous documents concernant cette décision.**

Délibération : adoptée

Questions diverses

- Madame le Maire fait part de l'avancement des travaux de l'appartement se situant au-dessus du multi-service : sol, murs, salle de bains, ...
- Madame le Maire évoque la caution du logement au-dessus du multi service, elle ne sera pas restituée vu l'état du logement
- Madame le Maire annonce que le chauffe-eau des vestiaires du foot est défectueux, il faut prévoir de le changer
- Madame le Maire remet les courriers d'ordures ménagères à chaque conseiller pour une contestation du nouveau système de paiement des ordures ménagères organisé par le collectif signataire de la pétition.
- Madame le Maire fait part des futurs travaux que Grégory doit réaliser à la Cure : entrée, escaliers + changement de la cuisinière à gaz par de l'électrique; ils seront réalisés courant février
- Madame le Maire va faire un courrier à M. CLEMENT Stéphane pour confirmer l'accord de la vente du terrain Georges au Mas Mollet
- Maud BATTANDIER fait remonter le mécontentement de certaines personnes sur l'abri en palettes de M. BELON ; Madame le Maire a effectué un courrier le 29 septembre dernier pour lui accepter cette construction temporaire, le temps pour lui d'effectuer sa dalle au sol dans son garage.
- Dimanche 21 janvier à 11h00, les vœux du maire à la salle des fêtes « La Péniche »

Séance levée à 22h15